

Projet de réponse de la délégation britannique à la recommandation 375 sur les négociations relatives aux forces nucléaires de théâtre (Londres, 26 janvier 1982)

Légende: Le 26 janvier 1982, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) communique un projet de réponse du Conseil de l'UEO, préparé par la délégation britannique, à la recommandation 375 de l'Assemblée sur les négociations sur les forces nucléaires de théâtre. Le texte est presque entièrement repris pour la réponse finale à la recommandation (C (82) 47).

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du secrétaire général. Recommandation No 375 sur les négociations relatives aux forces nucléaires. Londres: 26.01.1982. WPM (82) 4. 6 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1982, 01/01/1982-30/10/1982. File 202.413.29. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/projet_de_reponse_de_la_delegation_britannique_a_la_recommandation_375_sur_les_negociations_relatives_aux_forces_nucleaires_de_theatre_londres_26_janvier_1982-fr-72099804-4f64-4903-8dd2-5973e03a30e9.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

WPM (82) 4

Original anglais

26 janvier 1982

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

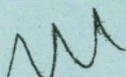
Recommandation No 375

sur les négociations relatives aux forces nucléaires
de théâtre

(Doc. C (81) 161)

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint un projet de réponse, préparé par la délégation britannique, à la recommandation No 375 sur les négociations relatives aux forces nucléaires de théâtre.

Ce projet sera examiné par le groupe de travail lors d'une prochaine réunion.



9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

Projet de réponse à la recommandation No 375
préparé par la délégation britannique

1. Le Conseil prend soigneusement note des vues exprimées par l'Assemblée dans sa recommandation sur les négociations relatives aux forces nucléaires de théâtre (communément appelées à présent "forces nucléaires à portée intermédiaire"). Le Conseil se fait l'écho de l'Assemblée en ce qui concerne les considérations émises dans la recommandation, et notamment la préoccupation au sujet du nombre croissant des forces nucléaires soviétiques à portée intermédiaire basées à terre (non seulement en Europe, mais également celles pointées sur l'Europe à partir d'une autre région), l'accueil favorable réservé par l'Assemblée aux propositions du Président Reagan en date du 18 novembre 1981, et l'importance de la coopération et de la concertation entre les Alliés de l'OTAN dans les discussions sur les forces nucléaires à portée intermédiaire au sein tant du Groupe consultatif spécial que du Conseil de l'Atlantique nord.

2. Le Conseil se félicite également de l'attention accordée par l'Assemblée à l'importance de la présentation au public de la politique des pays membres en matière de défense et de dissuasion, et dans le domaine de contrôle des armements.

.../...

3. Le Conseil se rallie sans réserve à la recommandation de l'Assemblée tendant à ce que le Conseil de l'Atlantique nord continue à se fonder sur la double décision du 12 décembre 1979 sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Il réitère le point de vue exprimé en décembre 1981 par les Alliés qui ont participé à la double décision de 1979, à savoir que cette double décision a ouvert la voie à une réduction de la menace qui pèse sur l'Alliance par un contrôle négocié des armements, et que c'est en grande partie la détermination d'appliquer les deux volets de la décision qui a convaincu l'Union soviétique de négocier sans préalable, ce qui ouvre la possibilité d'arriver à un contrôle authentique des armements.

4. Le Conseil attache la plus grande importance à la position et à l'attitude de l'opinion publique dans les pays membres au sujet des armes nucléaires et du contrôle des armements. Il estime qu'expliquer le caractère défensif de l'Alliance de l'Atlantique nord, le raisonnement sur lequel se fonde la stratégie de la dissuasion, et le rôle essentiel du contrôle multilatéral des armements constitue un devoir important et permanent. Ce devoir d'information est d'autant plus important que les Soviétiques se livrent à une campagne de propagande soutenue, qui vise à saper le soutien du public aux objectifs

.../...

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE
WPM (82) 4

et à la politique approuvés de l'Alliance. Dans leur devoir de fournir à l'opinion publique des informations exactes, les membres du Conseil se fonderont sur des documents provenant de leurs propres sources nationales et sur des documents coordonnés et approuvés par les Alliés, notamment sur l'étude comparative des forces de l'OTAN et du Pacte de Varsovie qui doit paraître prochainement.

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

RECOMMANDATION No 375

sur les négociations relatives aux forces nucléaires
de théâtre

L'Assemblée,

- (i) Soulignant la validité permanente de la Recommandation No 367;
- (ii) Se félicitant de la réponse du Conseil à la Recommandation No 367;
- (iii) Constatant avec inquiétude le nombre toujours croissant des forces nucléaires de théâtre à base terrestre déployées par l'Union soviétique en Europe;
- (iv) Pleinement consciente de ce que l'opinion publique européenne et, en particulier la jeunesse, éprouve un sentiment d'insécurité et une inquiétude profonde concernant le niveau actuel élevé des armes nucléaires et le danger d'une nouvelle course illimitée aux armements;
- (v) Estimant que l'inquiétude exprimée de plus en plus nettement par l'opinion publique concernant tous les aspects des armes nucléaires révèle aussi une mauvaise compréhension et un manque d'information objective;
- (vi) Persuadée que les gouvernements et les parlements devraient accorder une attention constante au fait que la politique de sécurité doit reposer sur la confiance et le soutien d'une opinion publique bien informée, soulignant ainsi le fait que seules des réductions équilibrées et vraiment vérifiables sont compatibles avec la sécurité européenne et qu'elles ne pourront être obtenues qu'au terme de négociations sérieuses;
- (vii) Accueillant avec satisfaction la proposition de négociation du Président Reagan en date du 18 novembre 1981;
- (viii) Se félicitant de l'ouverture des négociations sur les forces nucléaires de théâtre le 30 novembre 1981, à Genève, et de la déclaration du Groupe des Plans nucléaires selon laquelle "sur une base de réciprocité, le niveau zéro reste une option possible dans les conditions idéales";

.../...

- (ix) Soulignant l'importance de la coopération euro-américaine au sein du Groupe consultatif spécial;
- (x) Espérant que les négociations de Genève donneront l'impulsion politique nécessaire au développement progressif d'un vaste processus de négociations sur la limitation et la réduction de toutes les armes nucléaires et imposeront un tournant décisif à la course aux armements;
- (xi) Estimant que le fait que les grandes puissances dotées d'armes nucléaires ne soient pas parvenues à mettre en oeuvre les réductions prévues à l'article 6 du Traité de non-prolifération sape les objectifs de ce traité, amenuisant ainsi les chances d'établir des garanties complètes respectées de tous, sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et aggravant même l'un des dangers de guerre nucléaire,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De demander aux gouvernements membres :

1. De prier instamment le Conseil de l'Atlantique nord de continuer à se fonder sur la double décision du 12 décembre 1979 concernant les forces nucléaires de théâtre à longue portée, en tant que base réaliste de négociations sérieuses sur les niveaux de ces armes;
2. De tout faire pour que l'opinion publique ait une meilleur compréhension de la situation réelle, en s'appuyant notamment sur "l'étude comparative des forces de l'OTAN et du Pacte de Varsovie" qui "sera établie le plus tôt possible au sein de l'Alliance".